



APPEL DE BUIS

Mettre fin à la pression insupportable des grands prédateurs, pour des territoires ruraux respectés et vivants !

Buis-les-Baronnies, Drôme - 6 octobre 2018

Du Béarn à l'Aveyron, des Alpes Maritimes aux Savoies, de la Haute Provence aux Vosges... une même volonté aujourd'hui s'affirme : donnons un avenir à nos territoires ruraux ! Gardons-les vivants, avec des espaces naturels ouverts et accessibles, entretenus par des agriculteurs et des éleveurs producteurs de produits de qualité, avec des commerces, des artisans, des services publics maintenus et renforcés, permettant de s'éduquer, de se soigner, de communiquer, comme on devrait le faire en France au XXI^{ème} siècle. C'est une volonté de justice et d'égalité républicaine. Maintenant, il faut l'entendre et la respecter.

Nous, élus de la ruralité, de plaine, de colline ou de montagne, qui travaillons sans relâche à garder nos territoires vivants, **nous affirmons qu'ils ont besoin de maintenir leur économie pastorale et leurs troupeaux**, pour des espaces ouverts, pour une biodiversité riche et variée.

Aujourd'hui et d'urgence, les conclusions de plus de 25 ans de présence des loups dans les zones d'élevage peuvent et doivent être tirées : **les mesures prévues par le plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage ne suffiront pas !** Il ne suffira pas de travailler à multiplier et améliorer les dispositifs de protection : chiens, clôtures, surveillance... alors même qu'ils ne parviennent plus à freiner les pertes.

Mais aujourd'hui et d'urgence, il faut mesurer ce que ces dispositifs représentent comme contraintes pour les éleveurs, les bergers, les Maires, responsables de la sécurité des biens et des personnes. Ils doivent tous, seuls, assumer une situation sur laquelle ils n'ont pas de prise.

Dans des communes où randonneurs, touristes, habitants, éleveurs et bergers savaient pourtant vivre ensemble, les grands prédateurs poussent les élus à une question terrible : « **Que devons-nous choisir dans nos montagnes, dans nos campagnes : pastoralisme ou tourisme ?** »

Car les touristes se mettent à avoir peur des sonnailles, les bergers ont peur de la réaction de leurs chiens de protection face aux promeneurs et le maire a peur de la rencontre entre touristes, chiens de protection et bergers. Que deviennent alors la « cohésion économique et sociale des territoires, leur attractivité et leur développement économique » ?

C'est assez !

- Assez d'aveuglement sur les possibilités de cohabitation sereine entre les grands prédateurs et les troupeaux ;
- Assez d'illusions sur l'apport des loups et des ours à la biodiversité ;
- Assez de prise de risque pour une activité millénaire, le pastoralisme, menacée de disparaître ;
- Assez de tensions pour ceux qui visitent nos territoires avec l'angoisse croissante de rencontrer des chiens de protection qui ne font pourtant que leur travail ;
- Assez de mépris envers la parole des acteurs des territoires, des Maires, des Élus.

Aujourd'hui et d'urgence, il faut inverser la logique. Maintenant, c'est sur les loups que la pression doit s'exercer : ils doivent retrouver la peur de l'Homme et de ses troupeaux.

Dans tous les territoires, **le tir de défense doit être inscrit comme moyen de protection, préalable, systématique et inconditionnel, et non pas dérogatoire.** La recherche sur l'efficacité des différents moyens de protection doit être poursuivie, mais c'est parce que les prédateurs les associeront à un danger véritable qu'elles prendront sens pour eux.

Le déploiement des mesures de protection des troupeaux a de lourds impacts sur le multi-usage des territoires. Si l'on redonne aux loups la peur d'approcher les troupeaux, alors les chiens de protection retrouveront plus de tranquillité et géreront plus sereinement leurs contacts avec des visiteurs humains. Mais on ne peut continuer à multiplier toujours plus les chiens de protection, dans des territoires de plus en plus nombreux, sans que de nouvelles règles de rencontre ne soient collectivement définies entre tous les usagers et acteurs des espaces de pâturage. Afin d'en régir la fréquentation, une charte précisant droits et devoirs du visiteur comme de l'éleveur pastoral est devenue nécessaire, même si elle doit limiter la liberté absolue que certains rêvent de trouver dans la nature. Les élus sont prêts à faire des propositions en ce sens.

- Dans tous les territoires, éleveurs et bergers doivent pouvoir faire appel à des lieutenants de louvèterie au statut amélioré, à des brigades comparables à 1^{ère} brigade de l'ONCFS composée de personnels formés et rémunérés, afin que la défense des troupeaux soit assurée dans des conditions de sécurité maximales.
- En la matière, **toute avancée proposée pour un territoire doit pouvoir en toute équité être étendue à tous ceux qui subissent les grands prédateurs.**

Aujourd'hui et d'urgence, il faut revoir le statut de l'espèce *Canis lupus* : son seuil de viabilité, fixée à 500 loups en France par le plan national d'action, est atteint ou en passe de l'être. En 2018, en France et en Europe, **le loup n'est plus une espèce menacée.** Nous en appelons à ce que toutes les conséquences en soient tirées.